

Mesdames et Messieurs les membres du conseil communautaire,

Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine séance du conseil communautaire qui se tiendra le :

LUNDI 11 MARS 2019 A 19H00
SALLE DE LA TERRASSE D'ARGELES-GAZOST

pour traiter des questions figurant à l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 19 février 2019 ;
- Compte-rendu des délibérations du bureau communautaire et des décisions du Président prises en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 5 janvier 2017 ;

INSTITUTION

1. Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PLVG) - modification statutaire et transfert de la compétence « mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques » ;

ADMINISTRATION GENERALE / RESSOURCES HUMAINES

2. Modification du tableau des emplois ;
3. Renouvellement des mises à disposition de personnel ;
4. Modification du règlement intérieur ;
5. Instauration de l'indemnité horaire des heures supplémentaires ;

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

6. Etude-benchmarking en vue de la candidature à une opération Grand Site de France pour le site classé de Gavarnie – demande de subvention ;

STATIONS DE SKI / EQUIPEMENTS SPORTIFS

7. Station sports de nature du Val d'Azun - tarification « trottinettes et tyroliennes » ;

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

8. Label *French Tech* – renouvellement adhésion 2019 ;

DECHETS

9. SMTD 65 - Appel à candidature « extension de consigne de tri CITEO » et appel à projet « adaptation des centres au tri de tous les emballages ménagers en plastique et amélioration des performances de tri » - autorisations données au SMTD 65 ;

FINANCES

10. Débat d'Orientation Budgétaire 2019.

DIVERS - POINTS D'INFORMATIONS

Je saisis à nouveau l'occasion de cette convocation pour vous informer de quelques aménagements dans l'organisation matérielle et administrative des séances du conseil communautaire.

Conformément au règlement intérieur adopté le 31 janvier 2017, les convocations sont adressées aux membres de l'assemblée par courrier traditionnel ou par voie dématérialisée. Dans le but d'accompagner la dématérialisation des procédures, aucun document papier ne sera produit et remis sur table lors de la séance. Tous les documents seront bien entendu projetés en séance.

Par ailleurs, tous les documents rattachés à la séance (procès-verbaux des séances précédentes, note de synthèse, documents annexes, projets de contrats et de conventions etc.) sont disponibles sur l'intranet du site internet de la CCPVG et accessibles avec les codes communiqués antérieurement par courrier. Tous ces documents sont par ailleurs tenus à votre disposition par les services au siège de la communauté de communes.

Enfin, la liste d'émargement sera installée dès l'accès à la salle de la Terrasse et tenue par le secrétariat général chargé de récupérer également les procurations écrites de vote fournies avec la convocation.

Dans l'attente de nous retrouver à cette occasion, je vous prie de croire, **Mesdames, Messieurs, Chers collègues**, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,
Noël PEREIRA DA CUNHA

